

MAISON DU PÈRE

INSERTION ET MAINTIEN EN LOGEMENT (IML)

DU SOUTIEN POUR DEMEURER EN LOGEMENT, LONGTEMPS

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce service soutient les personnes ayant récemment quitté l'itinérance ou la précarité pour s'installer en logement. Il vise à favoriser une transition réussie et durable grâce à un accompagnement psychosocial souple et individualisé. Le service encourage également une cohabitation harmonieuse et le respect des règles de vie partagées, contribuant ainsi à un meilleur vivre-ensemble.

POURQUOI ?

- Soutenir la stabilité résidentielle à long terme
- Prévenir les rechutes vers l'itinérance
- Outiller les personnes à vivre de façon autonome et responsable
- Renforcer les habiletés sociales, budgétaires et relationnelles
- Favoriser une cohabitation harmonieuse et un mieux-vivre ensemble

POUR QUI ?

Des personnes de 25 ans et plus ayant récemment accédé à un logement autonome, après un parcours d'itinérance ou une transition.

SERVICES OFFERTS

- Accompagnement psychosocial à domicile ou à distance
- Suivi personnalisé adapté au niveau d'autonomie
- Soutien à la gestion budgétaire, à l'entretien du logement, à la vie quotidienne
- Intervention en cas de difficultés relationnelles ou de gestion du logement
- Liaison avec les propriétaires, les ressources communautaires et institutionnelles
- Activités de groupe favorisant la socialisation et le sentiment d'appartenance

ANDRÉ LEROUX

Coordonnateur, IML

andre.leroux@maisondupere.org
514-845-0168, poste 234

JULIE DENIS

Directrice, Continuum de services cliniques

julie.denis@maisondupere.org
514-845-0168, poste 351

REmplir le formulaire de demande de service pour l'IML

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un homme de 25 ans et plus
- Démontrer une stabilité ainsi qu'une autonomie dans la gestion des activités de la vie quotidienne, de sa santé mentale et physique et de l'entretien des airs communes et de son unité de vie
- Fournir une preuve de revenu actuelle et avis de cotisation de l'année précédente
- Compléter le formulaire de demande
- Adhérer et signer le code de vie
- Avoir une demande active à l'OMHM et transmettre le numéro de dossier
- Accepter de passer une entrevue de sélection
- Recevoir l'approbation du comité de logement
- Être en mesure de payer son loyer
- Procéder à la signature du bail une fois accepté
- Modifier votre adresse pour votre nouveau lieu de résidence.

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Refuser de fournir les documents nécessaires à l'ouverture du dossier
- Avoir une historique de non-paiement de loyer
- Présenter des symptômes envahissants non-contrôlés néfastes à la stabilité résidentielle
- Avoir des comportements de violence physique, harcèlement et intimidation auprès de la communauté
- Perte d'autonomie importante sur du long-terme

ANDRÉ LEROUX

Coordonnateur, IML

andre.leroux@maisondupere.org

514-845-0168, poste 234



JULIE DENIS

Directrice, Continuum de services cliniques

julie.denis@maisondupere.org

514-845-0168, poste 351

REmplir le formulaire de demande de service pour l'IML